

CHASSADAPT : application nationale officielle gratuite pour déclarer ses prélèvements

CHASSADAPT a été conçue pour les chasseurs afin qu'ils enregistrent leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvement. Tout cela afin de faciliter le plus possible la vie du chasseur. Et tout cela gratuitement bien entendu ! Cette application, développée par la FNC et propriété des chasseurs de France, est un « carnet de chasse numérique » gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle permet de noter ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, en temps réel, même sans réseau internet. Disponible dès à présent sur les magasins d'applications (Google Play et App Store) des smartphones.

Pour ses utilisateurs, dès la prochaine saison 2019-2020, elle remplacera progressivement les carnets papiers et languettes/bagues obligatoires, en commençant par le carnet Bécasse (PMA). Plus de corvée de retours des carnets à la FDC, de stylo etc... ! Une vraie simplification de la vie du chasseur. Elle sera ainsi à l'avenir l'outil officiel pour la gestion adaptative des espèces gibier, c'est-à-dire pour déclarer facilement ses prélèvements sur le terrain, notamment pour les espèces ou modes de chasse à déclaration obligatoire et pour suivre l'état de consommation de vos quotas ou PMA nationaux. De plus, elle conserve tous vos historiques de prélèvements, consultables ainsi plus facilement.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue de cette première année avant d'étendre à d'autres espèces cette application et à proposer aux chasseurs de bécasse la dématérialisation du carnet papier.

Petite précision importante, pour cette saison en cours, pour les chasseurs seuls les carnets papiers pour cette saison, quel que soit le gibier, restent officiels et doivent continuer à être remplis.

7 espèces sont ouvertes à la déclaration pour la saison 2018/2019 : **bécasse des bois** (accès limité), **oie cendrée**, **courlis cendré**, **fuligule milouin**, **tourterelle des bois**, barge à queue noire (dès la levée du moratoire) et grand tétras. Cette liste a pour vocation d'être étendue dès la saison prochaine.

Parallèlement, quelques 1000 chasseurs sélectionnés dans 7 départements (Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Ille-et-Vilaine, Loire, Côte-d'Or, Landes, Pyrénées-Orientales) vont tester l'application sur la Bécasse des bois. Durant cette première saison d'utilisation, l'application vient en doublon du traditionnel carnet PMA Bécasse papier. Les chasseurs noteront ainsi sur l'application leurs prélèvements, en même temps que sur le carnet papier.

Petit plus : elle offre une traçabilité sur les dons de gibier par le chasseur à des amis, en cas de contrôle de ces derniers par la garderie.

Chasseurs, n'hésitez donc pas à la manipuler au maximum ! Essayez-là dès cette saison !

Avec CHASSADAPT, entrez dans la chasse du XXIème siècle !